

Réunion du 27 novembre 2009

Présents : Christian SIMON, Jean-Claude RAFFIN, Xavier LETT, Pascal POILANE, Jean Marc COUVERT, Christian VALLIER, René RATEL, François CHEMIN, Roland AVENIERE, Jérémy CHOMAZ, Marielle MOLLARD, Nicole PETIT, Laurence BILLARD, Christian CHIALE, Olivier DESSERICH, Marie-Claude GOSETTO.

Procuration de B. DROT à P. POILANE.

Le Président ouvre la séance à 20 H 30 et propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

Le Comité approuve le compte-rendu de la réunion précédente.

1-ASSAINISSEMENT

-Compte rendu de la décision de la Cour Administrative d'Appel de Lyon dans le contentieux TPLP/SICM

Le Président fait part aux membres du Comité de l'arrêt rendu par la Cour Administrative d'Appel de Lyon en date du 22 octobre 2009 et statuant sur le contentieux existant entre le SICM et l'entreprise Travaux Paysagers Louis Pasquier (TPLP).

Cette entreprise contestait l'attribution d'un marché de travaux d'assainissement à l'entreprise Casarin et fils en 2004 et avait introduit un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le Tribunal ayant estimé que l'offre de TPLP n'avait pas été correctement étudiée, il annulait l'attribution du marché.

Le SICM ayant fait appel de la décision, il a été décidé de mandater un expert indépendant pour analyser les offres des différents candidats. Après analyse, l'expert est arrivé aux mêmes conclusions que la commission d'appel d'offres du SICM.

Ayant pris connaissance des résultats de l'expertise, la Cour Administrative d'Appel de Lyon a annulé la décision du Tribunal Administratif en estimant que TPLP n'apportait pas les preuves que son offre était meilleure que celle de l'entreprise Casarin et fils et a condamné l'entreprise TPLP à verser 1 500 € au SICM au titre des frais de justice.

- Modalités de mise à disposition de compost pour l'année 2009

Le Président fait part aux membres du Comité du début de la mise en œuvre de l'épandage de compost. Le SICM disposant actuellement d'un stock d'environ 500 m³ produits cette année, il est prévu que 200 m³ soient épandus sur la piste des Avenières à la Norma et que 300 m³ soient épandus sur le dépôt des Côtes à St André. Les membres du Comité décident que la prestation du SICM s'arrête au transport du compost jusqu'au front de neige des stations, à charge ensuite pour les gestionnaires des domaines skiables de l'épandre conformément au cahier des charges du plan d'épandage.

- *Signature d'avenant pour les marchés de travaux du Villard/ STEP secteur RD 215*

Le Comité autorise le Président à signer les avenants négatifs suivants :

-marché Villard STEP tronçons Rochettes/ RD 215 et RD 215/STEP : - 17 552 € HT (-17,6%). Le marché passe donc de 99 619 € HT à 82 067 € HT.

-marché tronçon RD215 : - 4 812,38 € HT (-8,7%). Le marché passe donc de 55 394 € HT à 50 581,62 € HT.

- *Souscription d'une ligne de trésorerie*

Le Président informe les membres du Comité de souscrire une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole pour un montant de 1 million d'€. Cette somme sera remboursée au fur et à mesure du versement des subventions obtenues pour la construction de la STEP.

2-FIBRE OPTIQUE

- *Signature de marché de travaux de génie civil pour la liaison pépinière/Pont supérieur à Modane*

Après consultations des entreprises, le Comité autorise le Président à signer le marché avec l'entreprise Martoïa pour un montant de 24 323,11 € HT.

3-ADMINISTRATION GENERALE

- *Indemnité de conseil au comptable du Trésor*

Le Comité, par 1 voix CONTRE et 19 voix POUR, décide de voter l'indemnité de conseil au percepteur au taux de 100% ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires.

- *Renouvellement du contrat de l'agent d'entretien du gymnase et de la pépinière*

Le Comité autorise à reconduire le contrat à mi-temps de l'agent d'entretien du gymnase et de la pépinière d'entreprises.

4-GYMNASE

- *Tarif de location du dojo*

Devant le nombre croissant de demandes, le Comité décide de fixer un tarif de location du dojo intercommunal à 15 € / heure pour les Administrations qui utilisent le dojo dans le cadre de leurs activités professionnelles.

- *Achat de matériel*

Le comité se prononce favorablement pour l'achat d'un système d'affichage mural ainsi que de nouveaux tapis de protection pour le mur d'escalade.

5- ECOLE DE MUSIQUE

- *Création de postes de professeurs pour l'année 2009/2010*

Le Comité autorise le Président à créer les 6 postes de professeurs pour l'année 2009/2010.

- *Bilan de l'année 2008/2009 et Projets pour l'année 2009/2010*

Les documents sont distribués aux membres du Comité.

René RATEL demande si un professeur va être mis à disposition cette année pour assurer la direction de l'Union Musicale du Charmaix. Le président lui répond qu'actuellement aucun professeur de l'école de musique ne peut être mis à disposition mais qu'une procédure de recrutement est lancée.

6- PISCINE

- Subvention exceptionnelle pour le Club Nautique Vanoise

Le Comité autorise le versement au Club Nautique Vanoise d'une subvention exceptionnelle de 546 €.

7- ZONES INDUSTRIELLES

- Point sur le dossier Doppelmayr

Le Président fait part aux membres du Comité de l'avancée des discussions avec l'entreprise Doppelmayr concernant le rachat des deux bâtiments de la zone industrielle de St Gobain.

8- DIVERS

- Point sur l'ORC

M. Chemin informe les membres du Comité de la demande des commerçants de relancer la procédure d'ORC sur le canton de Modane. Un courrier en ce sens va donc être envoyé au Syndicat du Pays de Maurienne pour rappeler l'importance d'un tel dispositif pour l'activité des commerçants du canton de Modane.

- Signature d'un Contrat Cantonal d'Animation

Le Comité autorise le Président à signer le Contrat Cantonal d'Animation avec le Conseil général pour permettre le financement d'une partie des activités de l'ACA.

- Signature d'une convention avec Maurienne Expansion

Le Comité autorise le Président à signer une convention de financement d'un poste de chargé de mission « animation de pépinières d'entreprises » avec Maurienne Expansion et la communauté de communes Cœur de Maurienne.

- Demande de subvention pour le 150^{ème} anniversaire du rattachement de la Savoie à la France

Le Comité donne son accord de principe pour le versement d'une subvention à l'ACA dans le cadre des festivités concernant le 150^{ème} anniversaire du rattachement de la Savoie à la France. Le montant exact de la subvention versée devra être déterminé lors d'une prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le Président
C. SIMON